

CONSEIL MUNICIPALSEANCE DU 26 NOVEMBRE 2012

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 10

Secrétaire de séance : Mme Anne RENOUX

Modérateur : M. Yves DELLMANN

12/170 EXERCICE 2012 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n°2 du Budget Annexe des Parkings de l'exercice 2012 comme suit :

BUDGET ANNEXE DES PARKINGS
DECISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2012
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Chapitre M4	Article	Libellé	Budget 2012	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM n°2
012	6336	Cotisations CNFPT et CGFPT	1 980,00	230,00	2 210,00
012	6411	Salaires, appointements, commissions de base	150 000,00	1 650,00	151 650,00
012	6414	Indemnités et avantages divers	31 700,00	4 000,00	35 700,00
012	6451	Cotisations URSSAF	26 400,00	6 000,00	32 400,00
012	6453	Cotisations caisses de retraite	36 480,00	1 400,00	37 880,00
012	6454	Cotisations ASSEDIC	0,00	1 450,00	1 450,00

TOTAL des Dépenses de Fonctionnement :

14 730,00 €

RECETTES

Chapitre M4	Article	Libellé	Budget 2012	Montant de la DM n°2	Lire Budget après DM n°2
70	7083	Locations diverses	1 020 000,00	3 730,00	1 023 730,00
70	7087	Remboursements de frais	7 000,00	11 000,00	18 000,00

TOTAL des Recettes de Fonctionnement :

14 730,00 €

12/171 ACQUISITION DU PARC WATTEAU

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 3 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous, Progrès et solidarité), 4 votes contre (Nogent avec vous),

Approuve l'acte d'acquisition du Parc Watteau auprès du Département du Val-de-Marne pour un montant d'un euro symbolique.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à ladite acquisition.

Missionne l'Office Notarial de Nogent-sur-Marne pour rédiger et recevoir les actes relatifs à cette acquisition.

Le montant de cette acquisition sera imputé sur le budget 2012.

12/172 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal à l'unanimité,

Crée au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- un emploi d'attaché principal,
- deux emplois d'attachés,
- deux emplois d'adjoints du patrimoine de 2^{ème} classe.

Supprime au tableau des effectifs les emplois à temps complet suivants :

- un emploi d'ingénieur principal,
- deux emplois de rédacteurs principaux de 2^{ème} classe,
- deux emplois d'assistants de conservation du patrimoine.

Crée une activité accessoire d'adjoint d'animation à raison de 8h20 hebdomadaires pour assurer l'accueil du matin au sein de l'école Guy Môquet.

12/173 CREATION DE VACATIONS POUR L'OPERATION "SPORT EN FAMILLE"

Le conseil municipal à l'unanimité,

Recourt à la participation d'intervenants extérieurs dans le cadre de l'opération « Sport en Famille », qui se déroulera certains dimanches compris entre le 30 septembre 2012 et le 14 avril 2013.

Fixe le taux horaire de la vacation allouée pour ces interventions à 34 € bruts.

12/174 APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES IMPLIQUANT LA PRESTATION D'INTERVENANTS EXTERIEURS ET FIXATION DU TAUX DE VACATION DE L'INTERVENANT "ECHECS" DE L'ECOLE ELEMENTAIRE VAL DE BEAUTE- ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention à passer avec l'Inspection Académique du Val-de-Marne pour l'organisation d'un projet « Echecs » impliquant la participation d'un intervenant extérieur à l'école élémentaire Val de Beauté pour l'année scolaire 2012/2013 et autorise le Maire ou son représentant à la signer.

Recourt à la participation d'un intervenant extérieur à raison de 10 heures d'intervention par classe, pour 3 classes de CM1, durant le temps scolaire et dans la limite de 30 heures dans l'année scolaire 2012/2013.

Fixe le taux des vacations à raison de 35 € brut de l'heure.

12/175 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ETABLISSEMENTS DU 1ER DEGRE. ANNEE 2012-2013

Le conseil municipal à l'unanimité,

Reconduit les accords particuliers avec les communes qui acceptent le principe de gratuité réciproque pour les frais de scolarité intercommunaux

Fixe pour les autres communes le montant des frais de scolarité pour l'année 2012/2013 à la somme de 900,00 € par enfant.

Prévoit que la dépense, pour les enfants de Nogent scolarisés dans les communes d'accueil, ne saurait dépasser, au titre de la réciprocité, la somme de 900,00 € par enfant pour l'année scolaire 2012/2013.

12/176 APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE A INTERVENIR AVEC LES ETABLISSEMENTS SOUS CONTRAT ALBERT DE MUN, MONTALEMBERT ET SAINT-ANDRE RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE A LA DEMI-PENSION POUR LES ELEVES NOGENTAIS DE CES ECOLES. ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

Le conseil municipal à l'unanimité,

Maintient, pour l'année scolaire 2012/2013, le versement, par la Commune, aux établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André, de la participation de 1,52 euros pour chaque repas pris (à l'exclusion de celui du mercredi) par chaque élève nogentais fréquentant la restauration scolaire de ces établissements.

Approuve la convention-type, annexée à la présente délibération, à passer avec les établissements Albert De Mun, Montalembert et Saint-André.

Habilite Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions.

12/177 FIXATION D'UNE PARTICIPATION DES SENIORS NOGENTAIS AU REPAS ORGANISE PAR LA VILLE

Le conseil municipal, par 30 voix pour, dont 3 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous, Progrès et solidarité), 1 voix contre (Nogent avec vous)

Fixe la participation par personne à 10 euros qui sera versée lors de l'inscription aux repas organisés à destination des séniors, par la commune, le 22 janvier.

Cette participation sera remboursable sur présentation de justificatifs pour les raisons suivantes :

- maladie, hospitalisation
- décès d'un proche
- désistement au minimum dix jours calendaires avant la date prévue du repas

12/178 FIXATION DES TARIFS DE PARTENARIAT EVENEMENTIEL

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe le prix pour le partenariat événementiel à partir de 2013 et les années suivantes selon le tableau ci-après :

Partenariat	Tarif
- Joutes nautiques	5 000 €
- Carré des Coignard	2 000 €
- Durablement Nogent - Les Médiévales	2 000 €
- Fête de la musique - Village des Associations	1 000 €
- Animaflora	500 €

Approuve la convention de partenariat type et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions avec les différents partenaires pour les événements cités ci-dessus.

12/179 FIXATION DU TARIF DES EMPLACEMENTS DES FOIRES AUX TROUVAILLES ET APPROBATION DU REGLEMENT A COMPTER DU 1ER JANVIER 2013

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 3 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous, Progrès et solidarité), 2 voix contre (Nogent avec vous)

Fixe les prix des emplacements sur les Foires aux Trouvailles à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- 20 € pour les nogentais
- 30 € pour les non nogentais (arrondissement de Nogent)

Et approuve le règlement intérieur.

12/180 CREATION DE NOUVEAUX TARIFS A LA PISCINE ET AU CENTRE DE REMISE EN FORME

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte le nouveau tarif pour l'activité aquacycling :

- Carte de 12 cours d'aquacycling : 160,00 €

Accepte la mise en place d'un chéquier cadeau pour la période des fêtes de fin d'année comprenant :

- 2 entrées à la piscine, 1 cours d'aquacycling, 1 cours d'aquaforme, 1 entrée à Nogent Tonic : 29,90 €

12/181 ACCEPTATION DU DON D'ARCHIVES PRIVEES ISSUES DES ENTREPRISES TARAVELLA ET CAVANNA

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte le don d'archives issues des entreprises créées à Nogent sur Marne par MM. Serge CAVANNA et Michel TARAVELLA et par leurs aïeuls, aux conditions énoncées dans le projet de convention annexé à la présente.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention avec MM. Serge CAVANNA et Michel TARAVELLA et leurs ayant droits.

12/182 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE RELATIF A L'ANNEE 2011

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2011.

12/183 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 12-334 du 25 septembre 2012 : CESSION à titre gratuit pour recyclage à la société DESMAREZ sise 81 rue Robert Néret à Carlepont (60170) des batteries des radios portatives de la Police Municipale.

N° 12-335 du 25 septembre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnisation proposée par la SARL PNAS sise 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris d'un montant de 387,10 € correspondant au coût de remplacement du potelet anti-stationnement dégradé le 17 avril 2012.

N° 12-336 du 25 septembre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380), pour l'organisation d'un spectacle de Noël à l'école maternelle Guy Moquet, la participation de la Commune s'élevant à 4 € par enfant (3 classes concernées).

N° 12-337 du 27 septembre 2012 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit le 28 septembre après-midi des locaux du Musée au profit de la société 909 PRODUCTIONS pour les besoins d'un tournage.

N° 12-338 du 27 septembre 2012 : DEFENSE des intérêts de la Commune par elle-même devant le Tribunal Administratif de Melun dans un contentieux l'opposant à un agent contestant les décisions le plaçant en disponibilité d'office pour inaptitude physique.

N° 12-339 du 27 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant à la convention conclue avec l'association EP_ pour l'occupation de divers locaux situés 6 avenue Madeleine Smith Champion à Nogent-sur-Marne, actant de la fin de la prise en charge par la Commune du nettoyage desdits locaux.

N° 12-340 du 27 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant n°1 prorogeant de 6 mois la convention d'occupation précaire conclue le 6 mars 2012 pour un logement situé 48 rue du Général Chanzy à Nogent-sur-Marne.

N° 12-341 du 27 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant n°3 prorogeant de 6 mois la convention d'occupation précaire conclue le 24 mars 2011 pour un logement d'urgence situé 41 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne.

N° 12-342 du 27 septembre 2012 : APPROBATION d'un avenant de résiliation du bail de location consenti le 27 janvier 2010 pour un appartement de type F4 situé 6 rue Hoche à Nogent-sur-Marne à effet au 31 décembre 2012.

N° 12-343 du 28 septembre 2012 : PASSATION d'un avenant mettant un terme anticipé au marché conclu avec la société LEMÉE et Fils sise 16-18 route de la Libération à Pontault-

Combault (77340) pour la fourniture de terres, substrats, éléments minéraux et autres éléments décoratifs.

N° 12-344 du 1^{er} octobre 2012 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à la Casse Autos Raphaël Fallone sise 277 voie Sonia Delaunay à Champigny-sur-Marne (94500) d'un véhicule électrique Citroën Berlingo affecté au Centre Technique Municipal, mis en circulation le 8 janvier 2001.

N° 12-345 du 1^{er} octobre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société RENAULT MONTREUIL sise 57 rue Armand Carrel à Montreuil (93100) pour la réparation des véhicules légers de la marque, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 20 000 € HT.

N° 12-346 du 2 octobre 2012 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un fax de marque Samsung affecté à l'agence postale, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 12-347 du 3 octobre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec la société ANIMATIONS LOISIRS FRANCE sise B.P. 96 Croissy Beaubourg 77314 Marne La Vallée cedex 2 pour la location, le 10 octobre 2012, d'un parcours « aventure western » destiné aux clubs de loisirs et découvertes Guy Moquet et Paul Bert, le coût de cette installation étant de 798,92 € TTC.

N° 12-348 du 3 octobre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Pois de Senteur domiciliée 2 place des marchands à Rieumes (31370) pour la présentation d'un spectacle de Noël à l'école maternelle Gallieni, la participation de la Commune s'élevant à 4 € par enfant présent (9 classes concernées).

N° 12-349 du 4 octobre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie Temps Forts domiciliée route Monnereau à Saint-Léger-en-Yvelines (78610) pour quatre représentations du spectacle « Bon appétit » au Carré des Coignard, les 13 et 14 octobre 2012, dans le cadre de la Semaine du Goût, le prix de cette prestation étant de 1 550 € TTC.

N° 12-350 du 4 octobre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société MOKAFÉ sise 4 rue de l'Archevêché à Charenton-le-Pont (94200) pour la mise à disposition de distributeurs de boissons chaudes et froides à installer au Conservatoire de Musique, la Commune percevant une redevance de 10 cents par consommation.

N° 12-351 du 4 octobre 2012 : PASSATION d'un contrat avec l'association L'Herbe d'Or domiciliée 1 place Léon Jouhaux à Poitiers (86000) pour l'organisation, dans le cadre de la Semaine du Goût, d'un spectacle les 13 et 14 octobre 2012 au Carré des Coignard, le prix de cette prestation s'élevant à 1 570 € TTC.

N° 12-352 du 4 octobre 2012 : PASSATION d'un avenant transférant le marché relatif aux prestations de téléphonie fixe conclu avec la société SFR, à la société VTI sise 42 avenue de Friedland à Paris (75008), suite à une opération de fusion-absorption.

N° 12-353 du 4 octobre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société GROUX sise 24 rue de Belfort à Maisons-Alfort (94700), pour des prestations d'affûtage et la fourniture de consommables destinés aux machines-outils, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 5 000 € HT.

N° 12-354 du 4 octobre 2012 : DEFENSE des intérêts de la Commune par elle-même devant le Tribunal Administratif dans le cadre d'un contentieux initié par une locataire de Valophis dirigé à tort contre M. le Maire, la requérante pensant qu'il est Président de Valophis Habitat.

N° 12-355 du 5 octobre 2012 : PASSATION d'un avenant n°1 à la convention conclue le 10 octobre 2011 avec la société RAZEL-BEC - pour l'installation d'une base de vie sur un espace de 60 m² au Stade sous la Lune - prorogeant d'une durée de 5 mois et 22 jours la durée de la convention et prévoyant le paiement à la Commune d'une somme forfaitaire de 500 €/mois au titre des charges (eau et électricité).

N° 12-356 du 5 octobre 2012 : PASSATION d'une convention avec l'association Age d'Or de France domiciliée 135 bis rue de Rome à Paris (75017) pour des séances de conte (5 demi-journées) à la bibliothèque municipale, le prix de cette prestation étant de 650 € TTC.

N° 12-357 du 5 octobre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec la société SOBÉA ENVIRONNEMENT - chargée de la modernisation du branchement d'eau potable sur le territoire de la Ville - pour l'installation d'une base de vie (sanitaires, vestiaires...) sur un espace d'environ 100 m², situé rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne. La convention est conclue pour deux mois, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 1 200 €.

N° 12-358 du 5 octobre 2012 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit de matériels de musculation, affectés au service des Sports, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 12-359 du 5 octobre 2012 : PASSATION d'un contrat avec TIDAM Compagnie, domiciliée chez Any, 4 rue de Rocroy à Paris (75010), pour un travail d'arrangements orchestraux, de sensibilisation aux musiques actuelles et prestations scéniques au Conservatoire de Musique, le prix de cette prestation étant fixé à 6 104 € TTC.

N° 12-360 du 8 octobre 2012 : PASSATION d'une convention d'occupation précaire pour un logement d'une superficie de 110 m² situé 49 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel étant fixé à 1 063,70 €.

N° 12-361 du 8 octobre 2012 : PASSATION d'une convention avec l'association Lions Club domiciliée 25 rue de l'Yser au Perreux-sur-Marne (94170) pour la mise à disposition à titre gratuit d'un espace de 200 m², place de l'Ancien Marché à Nogent-sur-Marne, destiné à accueillir la Foire d'Automne organisée au profit de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque.

N° 12-362 du 9 octobre 2012 : PASSATION d'une convention avec l'association Music Chance domiciliée 1 rue Caraman à Saint-Germain-en-Laye (78100) pour l'organisation de deux après-midis dansants les 15 novembre 2012 et 14 février 2013, le prix de ces prestations étant de 580 € TTC.

N° 12-363 du 9 octobre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société AJ PLUS sise 3/5 rue Pavlov à Trappes (78190) pour l'entretien et le dépannage d'une machine à mise sous plis affectée au service Reprographie. Le prix annuel de la prestation « entretien » est fixé à 508 € HT et s'agissant de la prestation « dépannage », le montant maximum annuel de commandes est estimé à 2 500 € TTC.

N° 12-364 du 11 octobre 2012 : PASSATION d'une convention avec Me Edouard Copper-Royer, avocat, domicilié 9 avenue Frédéric Le Play à Paris (75007), pour la réalisation d'une mission de représentation en justice de la Commune devant le Conseil d'Etat dans le cadre d'un contentieux lié à l'exercice du droit de préemption, le montant des honoraires étant fixé à 2 000 € HT (2 392 € TTC).

N° 12-365 du 12 octobre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société SFR sise 42 avenue de Friedland à Paris (75008) pour des prestations d'accès à Internet, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 65 000 € HT.

N° 12-366 du 12 octobre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société DESIGNA sise 9 chaussée Jules César à Osny (95520) pour l'installation et la maintenance de matériels de péage pour les parcs de stationnement, arrêté selon les modalités suivantes :

- travaux neufs :
 - tranche ferme (parc de stationnement ancienne école Marie Curie) : 66 187,93 € HT (79 160,76 € TTC)
 - tranche conditionnelle (parc de stationnement port de plaisance) : 63 628,31 HT (76 099,46 € TTC)
 - maintenance globale sur 4 ans : 26 549,40 € HT (31 753,08 € TTC)
- travaux neufs à bons de commandes : le montant maximum annuel de commandes est estimé à 50 000 € HT.

N° 12-367 du 12 octobre 2012 : SUPPRESSION de la régie de recettes instituée pour l'encaissement du produit des sanitaires automatiques en raison de la mise en gratuité de ces équipements.

N° 12-368 du 15 octobre 2012 : ACCEPTATION du don de Mme Sophie Orivel et de M. Francis Bauby portant sur un fond documentaire constitué de photos, livres, disques, films..., relatif à l'histoire des guinguettes et des bords de Marne.

N° 12-369 du 16 octobre 2012 : PASSATION d'une convention avec la Ligue du Val de Marne de Judo sise 2 rue Tirard à Créteil (94000) relative à la mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif David Douillet, le 21 octobre 2012, pour l'organisation d'un stage.

N° 12-370 du 16 octobre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie Remue-Ménage domiciliée 50 avenue Pierre Semard à Ivry-sur-Seine (94200) pour trois représentations de l'animation « les surprises de Noël », le 15 décembre 2012, dans le cadre des fêtes de fin d'année, le prix de ces prestations étant de 5 810,96 € TTC.

N° 12-371 du 16 octobre 2012 : PASSATION d'une convention avec l'association La Barak' à Théâtre sise 16 avenue Sergent Maginot à Rennes (35000) pour l'animation d'un atelier de fabrication de marionnettes le 19 décembre 2012 au Carré des Coignard, le montant de cette prestation étant de 550 €.

N° 12-372 du 16 octobre 2012 : PASSATION d'un contrat avec la société ARKARÊVE sise 4 rue des Ormes à Nazelles Négron (37530) pour la location d'une crèche dans le cadre des fêtes de fin d'année, au prix de 3 734,30 € TTC.

N° 12-373 du 16 octobre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec la Sas PLANÈTEMÔMES VAL DE MARNE sise 85 rue Jean Jaurès à Villejuif (94800), pour la présentation de deux spectacles de Noël à l'école maternelle Victor Hugo le 21 décembre 2012, la Commune réglant au prestataire une participation de 3,50 € par enfant présent (cinq classes concernées).

N° 12-374 du 16 octobre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société CADHOC sise 27/29 avenue des Lourdes 92234 Gennevilliers pour la fourniture de chèques « cadeau de Noël 2012 » destinés au personnel communal, arrêté au montant de 11 593,80 € TTC.

N° 12-375 du 16 octobre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance d'un montant de 1 220 € proposée par AXA France IARD sise 313 Terrasses de l'Arche à Nanterre (92727), en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la détérioration du plafond de la cuisine du groupe scolaire Leonard de Vinci.

N° 12-376 du 17 octobre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société A.T.C. sise 55 rue Aristide Briand à Savigny-sur-Orge (91600) pour la réalisation de travaux et la maintenance

d'installations d'alarme à incendie, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 12-377 du 17 octobre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société ALPABIO sise 14 rue du Séminaire à Rungis (94516) pour des prestations de recherches et d'analyses de legionella, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 50 000 € HT.

N° 12-378 du 17 octobre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec la Compagnie des Balathèmes sise 31 boulevard Antoine Giroust à Bussy-Saint-Georges (77600) pour la présentation d'un spectacle de Noël à l'école maternelle Léonard de Vinci, le prix de cette prestation étant de 928 €.

N° 12-379 du 18 octobre 2012 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, d'un compresseur de marque Lacme affecté au Centre Technique Municipal.

N° 12-380 du 22 octobre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société P.J.V. sise 101 rue de Verdun à Argenteuil (95100) pour la fourniture de colis de Noël destinés aux séniors nogentais, le prix d'un colis pour personne seule s'élevant à 18,35 € TTC (350 à 400 unités) et pour couple à 28,70 € TTC (45 à 60 unités).

N° 12-381 du 23 octobre 2012 : AUTORISATION d'occupation du domaine public délivrée à l'Eglise évangélique Chinoise pour la réalisation d'animations artistiques (mimes) les 15 et 22 décembre 2012, aux abords du marché central.

N° 12-382 du 24 octobre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société SACER, sise 13 rue Benoît Frachon à Champigny-sur-Marne (94500) pour la réalisation de travaux d'aménagement d'un parc de stationnement de 92 places sur le site de l'ancienne école Marie Curie, le montant estimé des travaux étant de 269 914,50 € HT (322 817,74 € TTC).

N° 12-383 du 24 octobre 2012 : PASSATION d'un contrat avec le Cabinet Parme Avocats domicilié 12 boulevard de Courcelles à Paris (75017) pour une mission d'assistance juridique et de représentation de la Commune dans le cadre d'un recours exercé contre un permis de construire, arrêté au montant global et forfaitaire maximum de 8 000 € HT (cette somme incluant les frais liés à l'introduction d'éventuelles procédures de référés et à un éventuel recours exercé contre le permis modificatif s'il intervenait).

N° 12-384 du 24 octobre 2012 : PASSATION d'un bail commercial dérogatoire d'une durée d'un an avec la Sarl TÉLÉ-SONS pour des locaux d'une superficie de 95 m² situés 4 rue de Fontenay à Nogent-sur-Marne, le loyer mensuel, charges comprises, s'élevant à 1 050 €.

N° 12-385 du 24 octobre 2012 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire d'une durée d'un mois à passer pour un logement de type F4 situé 3 bis rue du Viaduc à Nogent-sur-Marne, d'une superficie de 80 m², le loyer mensuel étant fixé à 550 €.

N° 12-386 du 25 octobre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance d'un montant de 740,90 € proposée par PNAS correspondant au coût de remplacement du mobilier urbain (trois barrières anti-stationnement) détérioré le 27 juillet 2012.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20